CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 13 janvier 2020 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 02 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 décembre 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 décembre 2019 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-03**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2019 A 18H30**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2019 à 18h30 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2019 à 18h30 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-04**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAODINAIRE TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2019 À 18H51**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2019 à 18h51 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2019 à 18h51 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-05**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 décembre 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-soixante-deux-mille-huit-cent-soixante-et-un-dollars et quatre-vingt-quatorze-cents (162,861.94$) de déboursés et de quinze-mille-six-cent-dix-dollars et soixante-treize-cents (15,610.73$) de salaires;

QUE des dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-soixante-dix-huit-mille-quatre-cent-soixante-douze-dollars et soixante-sept-cents (178,472.67$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-06**

**ADOPTION-RÈGLEMENT NUMÉRO 133 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR L’EXERCICE FINANCIER 2020**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2020 de la Municipalité de Sainte-Félicité ont été étudiées par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires comportent des dépenses de l’ordre de 1,281,774$ pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2020;

ATTENDU QU’un avis public a été publié le 02 janvier 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 133 établissant les prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2020 a été présenté par le conseiller, Monsieur Éric Normand, lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2019;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné par le conseiller, Monsieur Éric Normand lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le *Règlement numéro 133 établissant les taux de taxation de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l’exercice financier 2020* avec dispense de lecture dont copie demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-07**

**PROGRAMME D’AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)-DEMANDE DE PAIEMENT-50,000.00$**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 27 juin 2019, Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, annonçait à la municipalité qu’il recommanderait au Ministère des Transports d’accorder une subvention maximale de 50,000.00$ dans le cadre du Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour des travaux d’asphaltage dans le secteur centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux sont réalisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 50,000.00$, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports;

° QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-08**

**ACCORD DE SUBVENTION-M-30-ENTENTE AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL-PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE (DCAP)-DOSSIER RÉFÉRENCE : 1326684**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Félicité a soumis une demande d’aide financière relativement à une subvention auprès du Gouvernement Fédéral dans le cadre du programme de développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP) pour le projet « Fête du 150e »;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Félicité souhaite conclure une entente d’aide financière à une subvention avec le Gouvernement Fédéral pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité confirme que le projet d’entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité confirme que le projet d’entente n’a pas pour effet de limiter ou de restreindre l’exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d’administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n’a pas pour effet de limiter ou de restreindre l’exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

QU’une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise au Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l’entente;

QUE soit autorisée la conclusion de cette entente avec le Gouvernement Fédéral et que Monsieur Andrew Turcotte, maire et Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer cette entente à l’expiration du délai prévu à l’alinéa précédent.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-09**

**RENOUVELLEMENT DE L’ADHÉSION 2020-FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire le renouvellement de l’adhésion 2020 de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE le montant d’adhésion de 1,098.40$, taxes incluses, est prévu au budget 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’adhésion 2020 de la municipalité auprès de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) au montant de 1,098.40$, taxes incluses;

° QUE le montant soit pris dans le poste budgétaire 02-13000-494.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-10**

**DÉPÔT-RÉSOLUTION NUMÉRO 1912-15-MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE-SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Léandre a transmis copie d’une résolution portant le numéro 1912-15 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019 intitulée : *Résolution pour Service de protection des incendies MRC de La Matanie*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° De prendre acte de fait du dépôt de la résolution numéro 1912-15 de la Municipalité de Saint-Léandre.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-11**

**DÉPÔT-RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME-ENTENTE AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE (SRSI) DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme a transmis copie d’une résolution portant le numéro 2020-10 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 6 janvier 2020 intitulée : *Entente avec le service régional de sécurité incendie (SRSI) de La Matanie*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° De prendre acte de fait du dépôt de la résolution numéro 2020-10 de la Municipalité de Saint-Adelme.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-12**

**SUIVI EN LIEN AVEC LA MISE EN DEMEURE POUR L’IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE : 1916-54-9370-DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 05 décembre 2019 de Monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiment de la MRC de La Matanie demande au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ses directives concernant le dossier de mise en demeure pour le propriétaire de l’immeuble portant le matricule : 1916-54-9370;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été étudié par le Conseil municipal lors d’une séance de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe l’inspecteur en bâtiment de la MRC de La Matanie, Monsieur Daniel Charette, que le conseil municipal tolère l’installation d’un bâtiment complémentaire pour l’immeuble portant le matricule : 1916-54-9370 étant donné qu’il avait été installé avant l’adoption de la règlementation d’urbanisme.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-13**

**NOUVEAU PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL-RENCONTRE JEUDI 16-01-2020 À 19H00 DU CONSEIL MUNICIPAL, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE CONSEIL D’ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu l’invitation d’une rencontre pour discuter du nouveau plan de développement local organisé par le conseil d’administration de la Corporation de développement de Sainte-Félicité qui se tiendra le jeudi 16 janvier 2020 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait de l’invitation à cette rencontre.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les dix (10) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h28, Fin : 19h57)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-14**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 13 janvier 2020, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h58.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier